



CABINET

DOSSIER DE PRESSE

BILAN DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ EN LOZÈRE EN 2013

CONFÉRENCE DE PRESSE
lundi 27 janvier 2013 à 11 H
Préfecture de la Lozère
salon jaune – rue de la Rovère à Mende

**donnée par Guillaume LAMBERT, préfet de la Lozère
et Laurent COUDERC, vice-procureur de la République**

en présence

du commissaire principal Christophe DEWAS, directeur départemental
de la sécurité publique
du lieutenant-colonel Jean-Xavier RENARD, commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Lozère,
de Madame Agnès CHAVANON, directrice des services du cabinet du préfet,
de Monsieur René-Paul LOMI, directeur départemental des territoires de la Lozère.

Sommaire :

1. Bilan de la délinquance 2013

2. Bilan des accidents de la route 2013



I BILAN DE LA DÉLINQUANCE 2013 EN LOZÈRE



PRÉSENTATION DES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE EN LOZÈRE - BILAN 2013

En 2013, le niveau de la délinquance a connu un léger reflux dans le département.

Le bilan général est donc positif. Non seulement, il consolide la baisse notable de 18 % enregistrée en 2012, mais il la renforce même avec une nouvelle diminution de 1,6 % des faits de délinquance constatés en Lozère. Le total en est ainsi passé de 2105 faits constatés en 2012 à 2073 faits en 2013, par ailleurs accompagné de taux d'élucidation élevés, parfois même meilleurs qu'en 2012, en signe de l'efficacité et de l'engagement des forces de l'ordre.

Ces chiffres, parmi les meilleurs en France, masquent une réalité plus favorable encore. En effet, il ressort que 255 (12,3%) des plaintes reçues par les services de police et de gendarmerie en Lozère en 2013 concernent des faits qui se sont produits hors de ce département. Dès lors, ce sont moins de 5 faits de délinquance par jour que les forces de l'ordre en Lozère constatent sur leur ressort de compétence.

Outre le volume modéré de l'activité délinquante, il convient de souligner cette année encore que la Lozère échappe aux phénomènes criminels les plus graves tels que les braquages, homicides, règlements de compte ou séquestrations.

Typologie des phénomènes de délinquance :

51,3 % des faits de délinquance constatés en Lozère relèvent des atteintes aux biens. Cette prédominance pluriannuelle reste très nette, malgré leur légère diminution en un an (-1,8%).

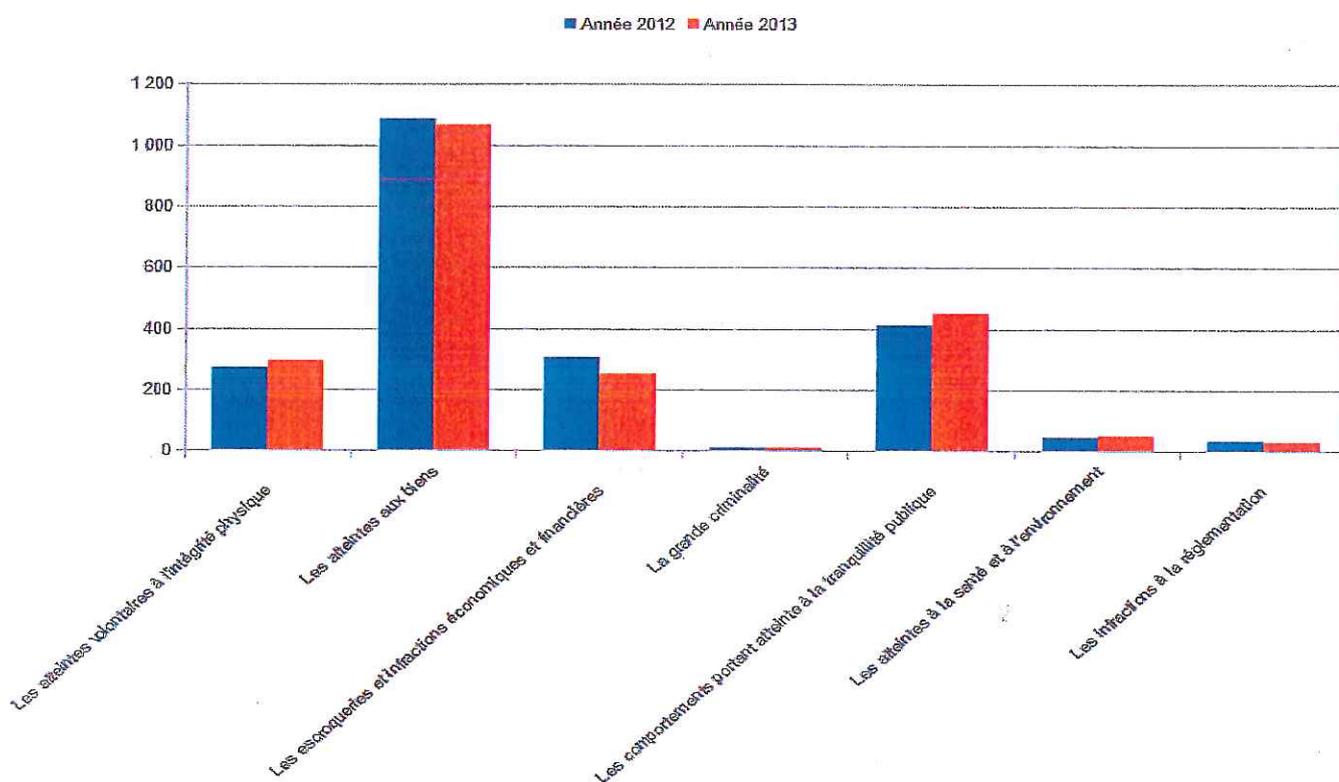
A contrario, les ordres de grandeur s'inversent cette année quant au niveau des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF), en recul, à seulement 12 % de la délinquance constatée, derrière les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) dont le volume augmente au point de représenter 14 % du bilan.

L'analyse permise par ces indicateurs « historiques » de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales est désormais complétée, conformément à la volonté du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Manuel VALLS, par de nouveaux agrégats.

Parmi ces agrégats, l'année 2013 affiche de bons résultats en matière d'atteinte aux biens, escroqueries et infractions économiques et financières. On constate une hausse modérée des « comportements portant atteinte à la tranquillité publique » (violences urbaines, dégradations volontaires, violences envers les dépositaires de l'autorité, rixes, tapages...), avec 450 occurrences représentant 21,7 % de la délinquance constatée et des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes.

En revanche, sont quasi inexistantes en Lozère les agrégats relatifs à la grande criminalité (8 faits, comme en 2012), aux atteintes à la santé et à l'environnement (49 faits dont les pollutions, maltraitements d'animaux, fraudes alimentaires, tags) et infractions à la réglementation (28 faits tels que falsifications documentaires, fraudes aux professions réglementées, à l'urbanisme, aux débits de boissons ou à la législation sur les étrangers).

Evolution de la délinquance en Lozère par agrégats



Approche géographique :

On constate que la délinquance en Lozère se concentre surtout dans les principales agglomérations du département : Mende, Langogne, Marvejols, Saint-Chély-d'Apcher et, dans une moindre mesure, La Canourgue et Florac. A l'exception de La Canourgue, ces villes sont dotées d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour apporter des solutions adaptées qui sécurisent ces territoires.

Par ailleurs, la délinquance atteint aussi les communes situées le long des grands axes de communication que sont l'autoroute A75, les nationales RN88 et RN106 et la route RD906 (qui relie Langogne à Villefort). Cela révèle le caractère itinérant de certaines formes de délinquance, en particulier les cambriolages opérés par « raids » majoritairement venus de départements extérieurs.

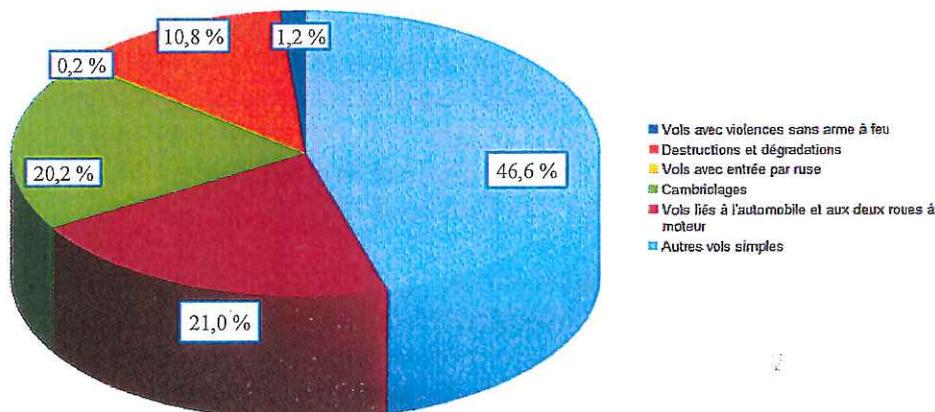
Dans leur ensemble, les forces de l'ordre ont révélé au cours de leur activité et à leur initiative un nombre comparable d'infractions (IRAS). On note cependant que cette faculté est directement corrélée à leur niveau de sollicitation sur les activités correspondant aux autres agrégats. Ainsi, la zone de gendarmerie a connu une année 2013 largement favorable où tous les indicateurs sont à la baisse permettant une croissance de 10,31 % des IRAS. A contrario, la zone de police a enregistré une période défavorable où tous les agrégats sont à la hausse, sauf les IRAS à -21,74 %.

DESIGNATION	DDSP			Gendarmerie		
	2012	2013	%	2012	2013	%
AGREGAT DES A.V.I.P.	83	128	54,22%	187	165	-11,76%
ELUCIDATION	68,67%	75,78%		85,03%	92,73%	
AGREGATS DES ATTEINTES AUX BIENS	235	271	15,32%	849	793	-6,60%
ELUCIDATION	29,49%	26,57%		18,26%	16,39%	
AGREGATS DES ESCROQUERIES ET INFRACTIK	42	51	21,43%	264	200	-24,24%
ELUCIDATION	90,48%	68,00%		71,97%	46,00%	

Les tendances des principaux agrégats

◆ Baisse des atteintes aux biens

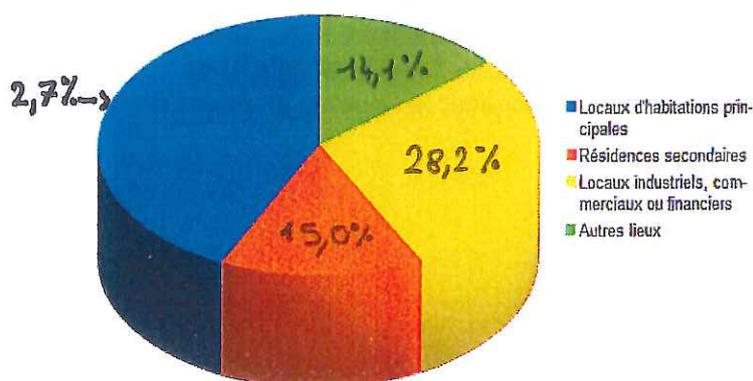
Typologie des atteintes aux biens constatées en Lozère en 2013



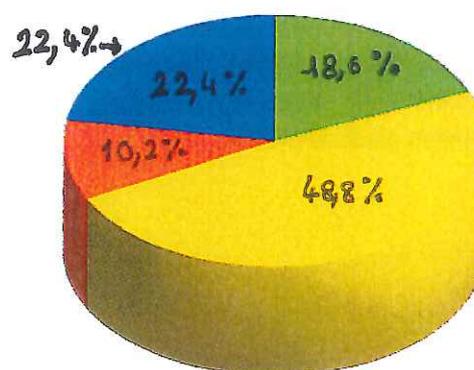
La diminution de 1,8% des atteintes aux biens entre 2012 et 2013 en Lozère doit être soulignée alors même que leur progression a touché l'ensemble de la France. Un tel résultat n'aurait pas été possible sans la très forte mobilisation des forces de sécurité pour lutter en particulier contre les cambriolages.

Les cibles des cambriolages ont évolué en 2013 puisque l'on constate un recul des cambriolages de résidences d'habitation (-43%), les cibles privilégiées devenant les locaux industriels et commerciaux (+75%).

Répartition des cambriolages lozériens en 2012



Répartition des cambriolages lozériens en 2013



Les forces de l'ordre ont été fortement sollicitées pour couvrir et surveiller le territoire, notamment en pleine nuit, pour gêner voire surprendre les cambrioleurs pendant leurs raids itinérants.

La lutte contre les cambriolages reste la priorité en ce début d'année 2014. L'action de la police et de la gendarmerie doit se combiner au renforcement des mesures de prévention et de dissuasion des cambriolages. Les équipements en vidéoprotection sont ainsi encouragés et les demandes de financements défendues auprès du comité interministériel de prévention de la délinquance. Les référents-sûreté de la police et de la gendarmerie se tiennent à la disposition des entreprises et collectivités pour auditer les dispositifs et procédures de sécurisation des locaux. Les enquêteurs sont mobilisés avec recours systématique aux procédures de la police technique et scientifique. Enfin, les messages d'alerte SMS participent à une protection efficace et à une réactivité qui permette les interventions en flagrant délit.

Toutes ces mesures ont été consignées, comme dans tous les départements de France, dans un plan départemental de lutte contre les cambriolages en septembre dernier. Le nombre des cambriolages en 2013 atteint un total de 215 faits contre 213 l'an dernier. Le phénomène a donc pu être contenu en Lozère et les préjudices subis en sont souvent limités. Cela conforte les services à développer leurs efforts selon ces orientations.

◆ **Légère augmentation des atteintes aux personnes mais baisse des violences intrafamiliales**

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) connaissent en 2013 une légère augmentation (+8,5%). Le taux d'élucidation pourtant élevé (85%) n'aura pas suffi à enrayer cette tendance déjà perçue en 2012 (+15%). Les AVIP concernent au premier chef les violences physiques non crapuleuses avec 179 faits (+11,2%) alors que l'apparition timide de violences physiques crapuleuses en 2012 ne semble pas se confirmer en 2013 avec seulement 13 faits. Les violences sexuelles baissent quant à elles de 30,8 %.

La lutte contre les AVIP a été appréhendée en particulier au travers des violences intrafamiliales. Le nombre de victimes, majoritairement des femmes, est passé cette année de 87 à 85. Cette faible diminution des violences intrafamiliales ne peut suffire. Des référents sur ce sujet sont nommés dans les différentes unités de Lozère, tant en gendarmerie qu'en police, pour apporter une écoute et une réponse adaptées aux situations personnelles permettant une mise à l'abri tant du conjoint violenté que des enfants le cas échéant. Surtout, les services sociaux du conseil général de la Lozère et les associations spécialisées sont mises en capacité d'intervenir en vue d'un accompagnement durable.

Il est important de noter que cet axe de travail est particulièrement développé grâce aux plan départemental de lutte contre les violences faites et aux femmes et du plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 (programme d'actions n°2) adoptés en fin d'année 2013. Les actions pourront ainsi se mettre en place et participer au recul des violences intrafamiliales insuffisamment perceptible en 2013.

◆ **Forte diminution des escroqueries et infractions économiques et financières**

Depuis plusieurs années, les escroqueries et infractions économiques et financières diminuent sensiblement en Lozère. Pour 2013, les faits constatés baissent de 18 % avec un total de 251 faits dont 163 abus de confiance, 38 fraudes relatives à des chèques et quelques autres infractions plus rares.

◆ Hausse de la délinquance des mineurs

La part des mineurs parmi les mis en cause passe de 16 % en 2012 à 20 % en 2013. Le programme d'actions n°1 du plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 définit les orientations à venir pour lutter contre ce phénomène et consacre la nécessité de dépasser les méthodes actuelles de prévention primaire de la délinquance (au public non ciblé) pour optimiser l'action des pouvoirs publics auprès des jeunes à risque (prévention secondaire) voire récidivistes (prévention tertiaire).

Les efforts consistent donc à repérer les jeunes en difficulté pour leur proposer une remobilisation dans un parcours citoyen tout en impliquant les familles dans la réussite de ce projet. Les actions concrètes doivent associer tant les services de l'Etat et du conseil général à l'échelle départementale que les partenaires des cinq conseils locaux de sécurité de de prévention de la délinquance, situés à Florac, Langogne, Marvejols, Mende et Saint-Chély-d'Apcher.

◆ Préservation de la tranquillité publique

Les 450 « comportements portant atteinte à la tranquillité publique » relevés en 2013 par les services de police et de gendarmerie marquent une augmentation de 9,8 % cette année, malgré un taux d'élucidation élevé de ces faits (73%). C'est pourquoi, là encore, un programme d'actions spécifique a été défini dans le plan départemental de prévention de la délinquance qui permette de lutter efficacement contre cette forme de délinquance que la population peut ressentir au quotidien.

Enfin, il convient de souligner l'engagement des citoyens qui peuvent être les propres acteurs de leur sécurité par leur vigilance. Le développement de la participation citoyenne a permis en 2013 de sécuriser des quartiers volontaires de Saint-Chély-d'Apcher et de Badaroux. Il pourrait encore s'étendre à d'autres communes en 2014 qui ont lancé des démarches en ce sens.



C'est aussi le sens du devoir qui a poussé quatre citoyens à contrecarrer en 2013 une tentative de vol de véhicules qui avait lieu dans le département. Ces personnes seront très prochainement décorées de la médaille d'acte de courage et de dévouement afin de concrétiser en Lozère cette parole de Monsieur le ministre de l'intérieur, Manuel VALLS, selon laquelle :

« Le combat contre la délinquance, c'est donc un combat de société. Il doit nous mobiliser, nous rassembler. Ce combat, nous nous sommes donné les moyens de le gagner. »